

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 21 MARS 2018

L'an 2018, le 21 mars à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune du NOYER régulièrement convoqué le 16 mars 2018 s'est réuni sous la présidence de Renée NOUGUIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Conseillers municipaux présents : Renée NOUGUIER, Rémi HUBAUD, Jean-Pierre BERTRAND, Richard PREL, Marie-Claire MEYER, Martine PY, Fabien ROUX, Max MASDEVILLE.

Conseillers municipaux excusés : Pierre BOYER a donné procuration à Jean-Pierre BERTRAND, Serge REAT a donné procuration à Marie-Claire MEYER, Brigitte LEBIODA a donné procuration à Renée NOUGUIER.

Secrétaire de séance : Madame Martine PY.

Après lecture du compte rendu de la réunion du 1^{er} février 2018, aucune remarque n'étant formulée, on passe à l'ordre du jour.

DOSSIER ASSAINISSEMENT

Madame le Maire fait le compte rendu au conseil municipal de la réunion du 20 mars concernant l'assainissement. Etaient présents : messieurs BOYER, HUBAUD, Monsieur MARTINEZ et Madame EDMOND (bureau d'études MERLIN), Madame CAUNÈGRE (DDT05) et de Madame HENOFF (service assainissement du conseil départemental). Cette réunion avait pour but d'exprimer le mécontentement de la commune vis-à-vis du cabinet Merlin pour son manque de réactivité et la lenteur de son travail. Entre autres : la rédaction du dossier Loi sur l'Eau demandée en octobre 2016, a été finalisée en juillet 2017, malgré les multiples relances, il en est de même pour le dossier de défrichement.

Monsieur MARTINEZ a reconnu le laisser-aller.

La question qui se pose au conseil municipal est de savoir si l'on continue avec le cabinet Merlin ou non, sachant que si le contrat est dénoncé (pénalités à verser), il faudra recontacter IT05, rédiger un nouveau cahier des charges, faire de nouveaux appels d'offre, ce qui va demander encore du temps. De plus, les documents en notre possession seront peut-être caducs.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir le cabinet Merlin, il lui sera demandé un planning, aussi bien pour les documents restant à fournir avant les travaux, que pour les réunions de chantier hebdomadaires, le non respect des délais entraînera des pénalités de retard.

Concernant le dossier de défrichement et les courriers adressés aux propriétaires mentionnés lors du dernier conseil, madame CAUNEGRE nous conseille de faire une servitude d'utilité publique (SUP) pour le passage sur ces terrains. De plus, il faudrait inclure dans cette procédure l'ensemble des parcelles concernées par la mise aux normes du réseau d'assainissement. A ce jour, nous avons reçu 3 devis allant du simple au triple pour la zone de défrichement. Madame le Maire propose de recontacter ces bureaux d'études pour établir d'autres devis en fonction des items fournis et de l'ensemble des parcelles concernées.

La SUP pour l'ensemble des parcelles est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Par ailleurs, les subventions étant déjà accordées, un acompte de subvention sera demandé au conseil départemental avant le mois de juin pour valider le commencement des travaux.

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES MAIRIE

Lors de l'appel d'offres pour les travaux de peinture, il a été omis dans le quantitatif de mentionner la peinture du plafond et des poutres de la salle de réunion. Ces travaux supplémentaires s'élèvent à 401,50 € HT et sont acceptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

ESPACE COMMUNAL LA GUINGUETTE

Sur ce sujet, Madame Marie-Claire MEYER étant concernée, elle n'a pas participé aux échanges.

Madame Marie-Claire MEYER a donné son accord écrit pour autoriser le passage sur ses terrains pour évacuer l'eau vers le Drac sous certaines conditions.

Madame ESMENJAUD a répondu à notre courrier et se pose beaucoup de questions.

Lors d'une rencontre avec Monsieur BARBESIER le 19 février, il a été envisagé de raccorder les eaux pluviales au réseau d'égout sans passer par des parcelles privées.

Une convention doit être signée avec IT05 pour chiffrer le projet et une demande de subvention au titre de la voirie communale sera demandée au conseil départemental.

Madame MEYER s'est abstenue pour le vote ainsi que pour la procuration qu'elle avait.

Cette solution est validée avec 9 voix pour et 2 abstentions.

DEMANDE DE SUBVENTION

Le pick-up est passé au contrôle technique et fait l'objet d'une contre visite.

Les points de contrôle devant se renforcer au 1^{er} mai, il est fort probable que le véhicule ne passe plus les contrôles de pollution et technique dorénavant.

Il faut donc envisager de le changer.

Une demande de subvention sera effectuée auprès de la région dans le cadre du FRAT (Fond Régional d'Aménagement du Territoire) pour un montant estimatif de 25000 € TTC, suite aux devis reçus.

Cette proposition est validée à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES

- Décharges

Madame le Maire rappelle que les deux décharges ne font pas l'objet d'autorisation préfectorale et que la gestion des déchets est une compétence intercommunale et propose la fermeture des décharges du Noyer. Le conseil municipal valide cette proposition avec 9 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

- Ecole de Chauffayer

Suite à la réunion avec les parents d'élèves et les différentes communes concernées par l'école, nous avons appris que l'école des Costes sera fermée pour des raisons de sécurité à la prochaine rentrée. La fusion des communes de Chauffayer, des Costes et de Saint Eusèbe implique un nombre d'inscription plus important sur l'école de Chauffayer sans poste d'enseignement supplémentaire pour l'instant. Les enfants de la Motte n'iront pas à Aubessagne, mais à Saint Bonnet.

- Centre de gestion : prévention

Depuis de nombreuses années, il est obligatoire pour toute commune d'établir un dossier de prévention des agents pour couvrir la commune en cas d'accident du travail (document unique, assistant de prévention et ACFI). Le centre de gestion a été contacté pour faire le nécessaire.

- Intervention

Madame le Maire nous informe que lorsque l'on intervient à proximité des réseaux, il faut une autorisation d'intervention, voire de formation. Des renseignements seront pris dans ce sens.

- DirMed

Monsieur JACQUET nous a contacté pour nous informer de la future mise en place d'un drain dans le chemin de la Chenalette au dessus du mur de soutènement situé en bordure de la RN85, à la sortie de la Guinguette, afin d'assainir le terrain en amont.

- Fibre optique

La société ETEC a demandé à la commune de faire un arrêté de circulation à compter du 23 mars afin de réaliser le raccordement de l'armoire du Marthouret au réseau électrique.

A 22 heures 50, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.